

Projet École de MiniBasket à l'A.S. Vezin Le Coquet

AS Vezin Le Coquet section Basket-ball

Avenir Sportif VEZIN BASKET - Rue du Stade - 35132 Vezin-le-Coquet



<https://asvezinbasket.fr>



mail@asvezinbasket.fr



[AS VEZIN BASKET](#)



[asvezin_basket](#)



[AS Vezin Basket](#)

[Youtube](#)

Sommaire

1	OBJECTIFS ET DEFINITION DE L'ÉCOLE DE MINIBASKET	3
2	ORGANISATION	4
2.1	ORGANISATION PRATIQUE	4
2.2	MOYENS HUMAINS	4
2.2.1	<i>Encadrement administratif</i>	4
2.2.2	<i>Encadrement technique et pédagogique</i>	6
2.2.3	ÉQUIPEMENTS	8
3	PROJET PEDAGOGIQUE ET SPORTIF	9
3.1	OBJECTIFS PEDAGOGIQUES POUR L'ENCADREMENT TECHNIQUE :	9
3.1.1	<i>Concernant l'enfant</i>	9
3.1.2	<i>Concernant les actions pédagogiques :</i>	10
3.1.3	<i>Concernant les rencontres officielles</i>	10
3.2	BENEFICES POUR LES ENFANTS DE L'ÉCOLE DE MINIBASKET	11
4	ÉLÉMENTS FINANCIERS	12
4.1	LICENCES	12
4.2	LES CHARGES	12
5	COMMUNICATION, MARKETING ET PROMOTION	13
5.1	COMMUNICATION INTERNE	13
5.2	COMMUNICATION EXTERNE	14

1 OBJECTIFS ET DEFINITION DE L'ÉCOLE DE MINIBASKET

- ▶ L'objectif premier est d'initier les jeunes enfants âgés de moins de 11 ans à la vie sportive en générale et au Basket en particulier.
- ▶ Apprendre à l'enfant les règles et valeurs du sport collectif et de la vie en club.
- ▶ L'Ecole de MiniBasket permettra à ces jeunes enfants d'évoluer en toute sécurité dans un cadre adapté.
- ▶ Les apprentissages se feront dans un environnement convivial et de camaraderie.
- ▶ L'encadrement sera assuré par des éducateurs compétents et diplômés.
- ▶ Les enfants évolueront à leur propre rythme et seront placés au centre des apprentissages.
- ▶ Fédérer autour des enfants à la fois parents, dirigeants et éducateurs.

Pour l'AS Vezin, L'Ecole de MiniBasket représente à la fois un engagement et une volonté de pérennisation.

2 ORGANISATION

De part sa particularité et dans un souci de qualité et de sécurité, l'École de MiniBasket au sein de notre club disposera de ses propres moyens et de sa propre organisation comme le décrit les paragraphes suivants :

2.1 Organisation pratique

Les jeunes enfants seront répartis selon des catégories correspondantes aux tranches d'âges suivantes :

- ▶ **Baby-Basket (U7)** : 5 et 6 ans (grande section, CP)
- ▶ **Mini-poussins (U9)** : 7 et 8 ans (CE1, CE2)
- ▶ **Poussins (U11)** : 9 et 10 ans (CM1, CM2)

Il est important de prendre en considération que cette répartition constitue seulement une organisation en fonction des âges, dans un souci de démarche pédagogique, l'École de MiniBasket s'attachera à répartir les enfants en fonction du niveau de jeu et de l'évolution des compétences de chaque enfant.

Ceci permettra à chaque enfant de progresser à son propre rythme.

Il sera nécessaire de pouvoir disposer de créneaux de 1h à 1h30 en nombre suffisant pour les différentes catégories et se terminant avant 19h00.

NB : Étant donné le jeune âge des pratiquants de la catégorie **baby-basket (U7)**, le temps effectif des séances ne devra pas excéder plus de 45 minutes et se déroulera de préférence en matinée. La catégorie baby basket ne disputera pas de compétitions, cependant, des exhibitions ou rencontres amicales pourront être organisées afin que les enfants puissent mettre en pratique leurs acquis.

Fréquence des séances pédagogiques :

- ▶ **Baby-Basket (U7)** : une séance par semaine
- ▶ **Mini-poussins (U9)** : deux séances par semaine (ou plus si spécifique)
- ▶ **Poussins (U11)** : deux séances par semaine (ou plus si spécifique)

2.2 Moyens humains

Les moyens humains seront constitués d'un encadrement technique et pédagogique devant pouvoir s'appuyer de manière complémentaire sur un encadrement administratif.

2.2.1 Encadrement administratif

L'École de MiniBasket fera partie intégrante du club mais devra néanmoins disposer de ses propres dirigeants et responsables dont la préoccupation principale sera d'assurer le bon fonctionnement, la promotion et de veiller au respect de la qualité et la sécurité.

Ces personnes devront être en mesure d'assurer les fonctions et tâches suivantes :

- ▶ Organiser et participer à des réunions régulières pour régler les problèmes d'ordre administratifs et techniques spécifiques à l'École.
- ▶ Prendre en charge les aspects administratifs et logistiques de l'École de Basket
- ▶ Accueillir, renseigner, dialoguer, communiquer avec les parents dont les enfants sont concernés ou intéressés par l'École
- ▶ Créer et entretenir les liens avec les autres commissions de la section basket
- ▶ Au moins une des personnes de l'encadrement administratif devra être membre du bureau de la section basket et représenter l'École de MiniBasket.
- ▶ Valoriser l'activité, créer et entretenir le lien auprès des partenaires institutionnels (municipalité, Écoles, centre de loisirs, ...) et privé de l'École de MiniBasket
- ▶ Valoriser, créer et entretenir les liens avec les instances officielles (office des sports, comité, ligue, fédération, ...) en rapport avec le MiniBasket.
- ▶ Assurer obligatoirement une présence lors des séances pédagogiques de Baby Basket pour des raisons de sécurité mais également pour participer à la qualité de l'accueil des enfants et de leurs parents
- ▶ Assurer une présence dans la mesure du possible lors des séances pédagogiques des autres catégories de l'École de MiniBasket pour les mêmes raisons que la catégorie baby basket

2.2.2 Encadrement technique et pédagogique

2.2.2.1 Hiérarchie des intervenants

Pour assurer une formation de qualité aux enfants de l'École de MiniBasket, l'encadrement technique sera constitué d'une hiérarchie d'intervenants technique et pédagogique.

Cette hiérarchie pourra être structurée de la manière suivante :

- ▶ **Un responsable pédagogique** diplômé niveau Entraîneur région minimum et ayant les responsabilités suivantes :
 - La planification des apprentissages sur une période annuelle, avec des objectifs par niveau
 - La préparation, l'organisation et la définition du contenu des séances pédagogiques.
 - Le pilotage et l'animation des séances pédagogiques en compagnie d'une ou plusieurs personnes (assistants, animateurs, ou entraîneur).
 - La supervision et l'encadrement des rencontres à domicile des catégories concernés par l'École de MiniBasket
 - L'accompagnement et l'encadrement lors des sorties ou exhibitions concernant des catégories de l'École de MiniBasket.
 - La participation aux interventions pédagogiques programmées avec les partenaires (Écoles, centre de loisirs, ...)
 - Assurer le support et la formation interne de manière formelle ou informelle des futurs assistants ou animateurs.

- ▶ **Les animateurs ou entraîneurs** sont des personnes âgées de plus de 16 ans pouvant être des joueurs du club, des parents, des adultes non joueurs, des personnes enseignantes pouvant assumer les tâches suivantes :
 - Participer à la planification des apprentissages sur une période annuelle en concertation avec le responsable pédagogique.
 - Élaborer et de diriger des séances pédagogiques en fonction des orientations arrêtées par le responsable pédagogique
 - Assister le responsable pédagogique lors des séances animées par le responsable pédagogique

- ▶ **Les assistants** de l'École de MiniBasket sont des jeunes joueurs licenciés au club âgés de plus de 14 ans (minimes et cadets) et désirant intervenir lors des séances pédagogiques de l'École de MiniBasket en assistance au responsable pédagogique, à l'entraîneur ou aux animateurs.

- ▶ **Les accompagnateurs ou coach** sont les personnes souhaitant accompagner les enfants lors des rencontres se déroulant en général le WE. Ces personnes pourront être des personnes intervenant déjà au niveau des séances pédagogiques mais également tout autre type de personne (parents des enfants, joueurs, adultes non-joueurs, ...) souhaitant encadrer les enfants de l'École lors des rencontres officielles.

2.2.2.2 Remarques sur l'encadrement technique et pédagogique

- ▶ Concernant les accompagnateurs n'intervenant pas au niveau des séances pédagogiques, il est nécessaire que ceux-ci suivent au moins une fois des formations (non diplômante) prévues à cet effet et organisées par les instances officielles ou en interne. Ceci afin que leurs interventions s'inscrivent dans la continuité des objectifs pédagogiques de l'École de MiniBasket.
- ▶ En ce qui concerne les animateurs et assistants de l'École de MiniBasket, il est primordial qu'ils suivent les formations diplômantes délivrées par les instances officielles. Ceci afin d'assurer un encadrement compétent et de qualité.

Pour délivrer une formation de qualité aux enfants et s'effectuant en toute sécurité, il est important d'avoir un nombre suffisant d'intervenant lors des séances pédagogiques.

Le nombre d'encadrants lors des séances pédagogiques est fonction de l'effectif :

- ▶ Pour la catégorie baby-basket, un intervenant pour 5 ou 6 enfants.
- ▶ Pour les autres catégories, un intervenant pour 8 enfants.

Remarques : pour la catégorie baby-basket il est indispensable d'avoir la présence d'un adulte ne participant pas à l'encadrement des séances pédagogiques pour des raisons de sécurité et participer à l'accueil des enfants et des parents. (Cf. encadrement administratif)

Il est également souhaitable d'avoir la présence d'un adulte lors des séances pédagogiques pour les autres catégories pour les mêmes raisons.

2.2.3 Équipements

Pour assurer le bon fonctionnement et la mise en œuvre de l'École de Basket, les éléments suivants seront nécessaires :

- ▶ Une aire de jeu sécurisée et adaptée (le même type de séparations utilisées pour le tennis de table pourra être utile pour délimiter et adapter les aires de jeu)
- ▶ Du matériel pédagogique adapté en fonction des catégories d'âge : chasubles, plots, lattes, cordes, cerceaux, ...
- ▶ Une trousse de secours d'urgence approvisionnée pour apporter les premiers soins

Les équipements et matériels suivants seront particulièrement nécessaires en fonction des catégories :

- ▶ Baby-Basket :
 - 1 ballon par pratiquant de taille 3 ou taille 5
 - Paniers de baby basket en nombre suffisant
- ▶ Mini-poussins :
 - 1 ballon T5 par pratiquant
 - Panneaux de MiniBasket à 2,6m en nombre suffisant
- ▶ Poussins :
 - 1 ballon T5 par pratiquant
 - Panneaux à 2,6m (3,05m pour les poussins confirmés) en nombre suffisant

3 PROJET PEDAGOGIQUE ET SPORTIF

3.1 Objectifs pédagogiques pour l'encadrement technique :

L'encadrement technique et pédagogique cherchera à tendre vers les objectifs suivants :

3.1.1 Concernant l'enfant

- ▶ Chercher à éveiller et mettre en lumière l'enfant en le positionnant en situation de réussite
- ▶ Révéler et développer les aptitudes qui sont propre à chaque enfant
- ▶ Chercher l'épanouissement personnel en tant qu'enfant, apprenant et joueur.
- ▶ Responsabiliser les enfants en les associant à l'organisation et à la gestion du matériel
- ▶ Apprendre à l'enfant à respecter (ses coéquipiers, les encadrant, les dirigeants, des adversaires, des règles, des arbitres, des décisions, l'organisation, le matériel ...)
- ▶ Sociabiliser l'enfant
- ▶ Faire découvrir à l'enfant tous les aspects de la pratique du basket : arbitrage (auto-arbitrage ou arbitrage volontaire), marque-chronomètre, observation (fiches d'évaluation simples), participation à la vie du club
- ▶ Faire découvrir la compétition aux catégories mini-poussins et poussins (se confronter aux autres dans le fair-play et le respect)
- ▶ Donner à l'enfant une formation de base solide afin de le préparer à la poursuite du basket dans les catégories supérieures.

3.1.2 Concernant les actions pédagogiques :

- ▶ Privilégier l'apprentissage par le jeu
- ▶ Proposer et mettre en place des formes et des règles de jeu adaptées au niveau de pratique des enfants
- ▶ Travailler au maximum par ateliers et en groupes réduits
- ▶ Répartir les joueurs par niveau d'acquisition de savoirs et de compétences sans distinction d'âge et de sexe dans la mesure du possible
- ▶ Procéder à des évaluations des enfants pour situer l'évolution de leurs compétences
- ▶ Organisation de stages internes pendant les vacances scolaires pour les mini-poussins et poussins
- ▶ Organisation d'une fête annuelle
- ▶ Organisation d'un déplacement 1 ou 2 fois par an pour assister à des matchs de « haut niveau »

3.1.3 Concernant les rencontres officielles

- ▶ Faire des rencontres officielles un moyen d'éducation et de mise en pratique des apprentissages et non une fin en soi
- ▶ Demander à l'arbitrage d'insister sur des règles abordées dans les séances pédagogiques, afin d'être dans la continuité de l'apprentissage
- ▶ Faire primer le plaisir du jeu sur l'enjeu

3.2 Bénéfices pour les enfants de l'École de MiniBasket

Les enfants pourront retirer les bénéfices suivants de notre démarche pédagogique :

- ▶ Découvrir et apprendre les valeurs du sport collectif et l'esprit d'équipe au travers du basket
- ▶ S'épanouir en bénéficiant d'un environnement d'apprentissage suivi et de qualité
- ▶ Apprendre, progresser, se dépasser tout en s'amusant
- ▶ Apprendre le respect, la vie en groupe et en club
- ▶ S'éveiller au niveau corporel et accroître son développement moteur
- ▶ Découvrir et apprendre le basket, son fonctionnement et son environnement (jeu, règles, arbitrage, table, feuille de marque, observation ...)
- ▶ Mettre en pratique ce qui a été appris au travers des rencontres officiels et des évaluations
- ▶ Participer à la vie du club, à l'organisation, la gestion du matériel.
- ▶ Faire des sorties pour aller voir des matchs de haut niveau avec ses coéquipiers

4 ÉLÉMENTS FINANCIERS

4.1 Licences

L'ensemble des participants et intervenants (encadrement technique et encadrement administratif) doit être licencié :

- ▶ Pour des questions d'assurance
- ▶ Pour que les parents s'intéressent au fonctionnement du club

4.2 Les charges

- ▶ Budget pour les équipements et le matériel :
 - Ballons
 - Chasubles
 - T-shirts imprimés au logo de l'École de Basket
 - Panneaux et paniers baby Basket
- ▶ Budget de fonctionnement
 - Budget pour les actions de communication (à préciser)
 - Budget pour l'organisation d'événements, de sorties, ...
 - Carnet de suivi
- ▶ Budget pour la formation de l'encadrement technique et pédagogique

5 COMMUNICATION, MARKETING ET PROMOTION

5.1 Communication interne

L'objectif de la communication interne sera d'associer, intéresser et communiquer vers les parents. Mais également vers les autres licenciés de la section basket ne faisant pas partie de l'École de Basket.

Les actions suivantes pourront être envisagées :

- ▶ Prévoir au moins une voir plusieurs réunion (début de saison, milieu et fin de saison) avec les parents pour les informer, les consulter et les motiver.
- ▶ Communication des événements concernant l'École de basket dans un journal interne au club
- ▶ Appuyer et motiver les initiatives des parents pour faire vivre l'École (photos, films, organisation de goûter après match, ...)
- ▶ Disposer d'un coin accueil spécifique avec un affichage facilement identifiable et réservé pour l'information et la promotion de l'activité dans les salles utilisées par l'École de MiniBasket (photos, logos, affiches et plaquettes de promotion du MiniBasket...)
- ▶ Organisation de rencontres conviviales en partenariat avec la commission animation du club (Père Noël, galette des rois, karaoké, soirée dansante pour les parents, ...)
- ▶ Carnet de suivi destiné à chaque enfant de l'École qui servira de liaison entre l'École et les parents (pourront figurer les informations de présence, le suivi pédagogique, les évaluations et les informations sur les activités à venir, ...)
- ▶ Fournir un T-shirt avec le logo de l'École de MiniBasket + ballon, remis à chaque participant de l'École de MiniBasket.
- ▶ Élaborer un questionnaire de satisfaction pour chaque fin de la saison afin le but d'améliorer la qualité de l'École.
- ▶ Élaborer une charte décrivant la relation d'engagement entre parent, enfants et École de MiniBasket dans le but d'établir la relation de confiance et de qualité entre les 3 parties. A signer entre les 3 parties pour affirmer l'engagement de chaque partie.
- ▶ Compte-rendu de l'activité, lors de la lors assemblée générale et rapport moral.

5.2 Communication externe

Objectif de la communication externe : promouvoir les valeurs, l'organisation et le fonctionnement de l'École de MiniBasket, afin de se faire connaître et se faire aider.

Les actions suivantes pourront être envisagées :

- ▶ Communiquer vers la presse locale
 - Inviter la presse pour couvrir les événements et actions de l'École (exhibition, sortie, fête annuelle, ...)
 - Promotion de l'École (ex : lors de la rentrée scolaire, en fin de saison, ...)
- ▶ Se rapprocher des instances officielles en rapport avec le MiniBasket, se faire répertorier, voir labéliser dans le futur.
- ▶ Organiser des exhibitions ou rencontres amicales notamment pour la catégorie baby basket :
 - A l'occasion de manifestations de la commune ou du club, tournois de la section basket.
 - A l'occasion de matchs de seniors.
 - ...
- ▶ Présence spécifique au forum des associations
- ▶ Valorisation de l'activité auprès des partenaires institutionnels (municipalité, ...) et privé, pour obtenir aide et soutien. :
 - ...
- ▶ Valorisation de l'activité et création de partenariat avec les Écoles primaires de la commune et le centre de loisirs, ... :
 - Affichage
 - Communication dans les cahiers de liaisons des élèves
 - Bon d'invitation pour des séances gratuites de découverte et d'initiation, ...
 - Un sondage pourra être organisé auprès des parents d'élève pour avoir un prévisionnel sur le nombre d'intéressés, les vœux pour le déroulement de l'activité (jours, créneaux horaires, ...)
 - Intervention pour des séances de découverte au sein de l'École
 - Mise à disposition d'intervenants techniques pour des animations sur le temps scolaire
 - Invitation d'enfants non-membre de l'École à l'occasion des stages (payants ou non) se déroulant pendant les périodes scolaires
 - ...